M-393

Motion de MM. Guy Mettan, Guillaume Barazzone, Michel Chevrolet, Didier Bonny, Lionel Ricou et Mme Alexandra Rys: «Pour une gestion du Grand Théâtre ouverte aux collectivités locales».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 7 octobre 2003)

MOTION

Considérant:

– l'importance du Grand Théâtre pour la vie culturelle genevoise et le rayonnement de Genève à l'extérieur;

– le rôle moteur du ballet du Grand Théâtre pour la danse classique à Genève;

– les menaces qui pèsent désormais sur la pérennité de ces structures qui ont pu, pendant des années, se maintenir et se développer grâce au mécénat privé et au Fonds culturel de Genève alimenté par les recettes du Casino;

– que la situation financière actuelle pourrait conduire à la suppression pure et simple du ballet du Grand Théâtre;

– que les statuts actuels du Grand Théâtre et son conseil de fondation sont du ressort exclusif de la Ville de Genève alors qu'une ouverture à d'autres sources de financement paraît indispensable;

– que l'Etat et certaines communes genevoises pourraient contribuer au financement du Grand Théâtre moyennant une participation à la gestion et à l'administration de la fondation;

– que le Conseil administratif fonctionne comme autorité de surveillance de la fondation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

– demander à ses représentants au conseil de fondation d'étudier toutes les possibilités d'économies dans le cadre du budget de fonctionnement actuel du Grand Théâtre et du ballet;

– modifier les statuts de la fondation afin d'ouvrir le conseil de fondation aux collectivités publiques genevoises qui accepteraient de s'associer au financement du Grand Théâtre;

– augmenter, dans le cas où les mesures d'économies se révéleraient insuffisantes et dans l'attente de l'entrée de nouveaux partenaires dans le conseil de fondation, la subvention ordinaire au Grand Théâtre, afin de préserver le ballet du Grand Théâtre.